

[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## Article - « Je vais te tuer ! »

3-4 minutes

---

### « Je vais te tuer ! » : un collégien en agresse un autre avec un couteau dans l'Eure, il finit en garde à vue

Lundi 9 février 2026, sur la pause du midi, un élève du collège Jean-de-la-Fontaine de Grand Bourgtheroulde ([Eure](#)) a tenté de porter un coup de couteau à un camarade.

On est passé tout près du drame au collège de [Grand Bourgtheroulde \(Eure\)](#), lundi 9 février 2026. En fin de matinée, durant la pause méridienne, une altercation a éclaté entre deux garçons de 13 ans. Un couteau a été impliqué dans les faits, relate Paris-Normandie.

Au cours de la dispute, l'un des collégiens a mordu l'autre. La victime a alors été prise en charge par les surveillants et conduite dans le bureau du conseiller principal d'éducation (CPE) afin de relater les faits. Mais l'incident ne s'est pas arrêté là, comme l'a précisé le procureur de la République, Rémi Coutin, joint par Le Courrier de l'Eure.

Il s'empare d'un couteau au self

« Alors que le mineur victime de la morsure se trouve dans le bureau du CPE, l'autre mineur parvient à échapper aux surveillants qui l'accompagnaient, se rend au self de l'établissement et s'empare d'un couteau », explique le magistrat. L'élève pénètre ensuite dans le bureau du CPE et se précipite vers son camarade en criant : « Je vais te tuer ! »

Avant d'être désarmé et maîtrisé par le CPE et des surveillants, le collégien a néanmoins réussi à agripper sa victime. Les gendarmes et les pompiers sont rapidement intervenus sur place, et les deux mineurs ont été transportés au centre hospitalier d'[Elbeuf](#) pour y être examinés.

Cinq jours d'ITT

La victime présentait des traces de griffures au cou. Il n'a toutefois pas été possible de déterminer si ces blessures avaient été causées par le couteau à bout rond ou par les ongles de l'agresseur. Le certificat médical fait état d'une incapacité totale de travail (ITT) de cinq jours.

L'auteur des faits a été placé en garde à vue le mardi 10 février au matin, pour tentative de meurtre sur mineur de moins de 15 ans. Selon l'expert psychiatre qui l'a examiné, il souffrirait de troubles du spectre autistique. Sa garde à vue a été prolongée le mercredi 11 février.

Garde à vue et contrôle judiciaire

« Il a été déféré au tribunal ce matin (jeudi 12 février), en vue de l'ouverture d'une information judiciaire sous la qualification de tentative de meurtre sur mineur de moins de 15 ans », a précisé Rémi Coutin.

Mis en examen par le juge d'instruction, l'adolescent de 13 ans a été placé sous contrôle judiciaire, conformément aux réquisitions du parquet.

Rumeurs d'attentat et d'intrusion

Au collège Jean-de-la-Fontaine, l'émotion est vive. Pour rassurer les parents, la principale, Nathalie Seigle, a rapidement contacté la présidente des parents d'élèves, Laurianne Gaillard Lelièvre.

« Certains élèves commencent à répandre des rumeurs : attentat, intrusion... C'est pour cette raison que je préfère que vous ayez la bonne information », écrit-elle. Elle précise également que l'auteur de l'agression « ne reviendra pas au collège » et qu'une cellule d'écoute a été mise en place pour les élèves « qui auraient été choqués et/ou qui souhaitent parler de cet événement ».